



CRISE SANITAIRE : EMPLOYEURS SOLIDAIRES ET ENGAGÉS

La crise sanitaire que nous traversons est inédite dans notre pays, obligeant un certain nombre d'employeurs à placer leurs salariés en situation de télétravail à domicile. Parallèlement, les sapeurs-pompiers continuent de porter secours à la population.

Certains de vos employés, confinés à leur domicile, sont sapeurs-pompiers volontaires. Il leur est possible d'être en astreinte à leur domicile pour renforcer les effectifs des sapeurs-pompiers du Bas-Rhin en cas de besoin.

Le service départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin est à votre disposition pour vous donner toutes les informations nécessaires à l'établissement rapide d'une convention, assurant la disponibilité opérationnelle de votre/vos employé(s) sapeur(s)-pompiers) volontaire(s), en cas de nécessité.

- Face à cette crise soyons solidaires ! -

CONTACT

Commandant Jérôme Boulanger
Développement du volontariat et
de la culture de sécurité civile

> Remplissez le formulaire en ligne
sur www.sdis67.com rubrique Actualité



**Suivez les #Pompiers67 sur www.sdis67.com
et les réseaux sociaux Facebook, Twitter et LinkedIn**

ALTRUISME • ESPRIT D'ÉQUIPE • RESPECT • ENGAGEMENT

Nos valeurs au service de l'urgence